

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Les mentions figurant dans ce modèle n'ont pas à être indiquées si elles ont été portées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

BLOC 1 – Identification de l'organisme qui passe le marché

Type :	Etat
Correspondant :	M GOUDOU Alexandre Directeur de l'AIACP
Nom de l'organisme :	MINARM/AIR/SIAé/AIA Cuers Pierrefeu
Adresse : B.P. 80	Code postal : 83390
Ville : Cuers	Téléphone (service achat) : 04.22.43.16.77
Adresse profil acheteur	https://www.marches-publics.gouv.fr

BLOC 2 – Description de la ou des consultationsA ☐ TRAVAUXB ☒ FOURNITURESC ☐ SERVICES

Lieu : AIA de CUERS PIERREFEU, Plan de Loube, Farembert, 83390 PIERREFEU DU VAR

BLOC 3 – Caractéristiques principales

- **Objet** : Fourniture de colles, résines, adhésifs et mastics à usage aéronautique sur le site de l'Atelier industriel de l'Aéronautique de Cuers-Pierrefeu

- **Nomenclatures CPV** : 24960000-1 : Produits chimiques variés

- **Numéro de référence** : **26-5273**

- **Caractéristiques principales** : Cette publicité a pour but de sélectionner des candidats, afin de constituer un panel de fournisseurs. Ils seront consultés ultérieurement au fur et à mesure des besoins selon la procédure adaptée (article 2323-1 du code de la commande publique). Les fournitures ou services du présent avis constituent des intentions d'achat de l'Atelier industriel de Cuers Pierrefeu sur l'exercice 2026. Ces intentions mentionnées au bloc 4 si elles sont alloties, feront, le cas échéant, l'objet de consultations indépendantes. L'administration n'est pas engagée quant à l'émission du besoin sur ces intentions d'achat.

Les candidats retenus auront la possibilité de répondre ou non à chacune des consultations qui porteront soit sur un ensemble, soit sur une partie d'un besoin. En fonction de la réponse du fournisseur qui répond à une consultation et du conditionnement qu'il propose, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra ajuster les quantités initiales pour répondre à l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pendant la durée de validité du panel, le pouvoir adjudicateur de l'AIA CP se réserve le droit :

- d'introduire de nouveaux fournisseurs répondant aux critères de sélection des candidatures à partir de déclaration spontanée d'entreprise ou de connaissance d'entreprise par le service,
- d'exclure tout fournisseur ne répondant pas à au moins 3 consultations consécutives ou y répondant par une offre jugée inacceptable, irrégulière ou inappropriée.

- **Procédure employée** : La procédure retenue pour chacune des consultations passées auprès des fournisseurs du panel est la procédure adaptée (MAPA) après mise en concurrence en application des articles R2323-1 à R2323-4 du code de la commande publique, avec négociation des offres. Toutefois, conformément à l'article R2323-4, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la seule base des offres initiales, sans recourir à la négociation.

- **Définition des besoins** : Les consultations porteront sur une liste de produits à usage aéronautique dont chaque article demandé sera identifié par la référence que lui attribue son fabricant. Cette référence article (RA) associée au code de celui qui l'a attribuée (code entreprise CE) forme le RACE.

Nota : les besoins demandés dans le cadre de cette consultation ne figurent pas dans les marchés passés par le SIAé

Ce procédé d'identification est conforme au système unique de codification des matériels de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Toutes ces références des produits industriels convenant à un besoin de maintenance des armées sont recensées dans des bases de données telles que SOPRANO NG, SACRAL ou NMCRL (cette dernière étant accessible sur internet via le lien <https://www.nato.int/structur/AC/135/nmcrl/index.html#/home>)

- Le candidat sera invité ultérieurement à faire une proposition de prix correspondant à chacun des RACE demandés ou son équivalent parmi les autres références admises qui seront citées. S'il ne le peut pas, il aura la possibilité de proposer un autre RACE à condition de fournir une déclaration certifiant sa conformité à la définition du RACE demandé tout en indiquant les principaux critères techniques (documents de base, mesure, test) qui permettront d'établir cette déclaration.

BLOC 4 – Renseignements relatifs aux lots

Sans objet

BLOC 5 – Validité du panel

Les candidats retenus seront consultés au fur et à mesure des besoins survenant à compter de la date de remise des candidatures et jusqu'au **01/10/2027**.

BLOC 6 – Conditions relatives de la consultation

- Aucun dossier n'est à retirer sur PLACE à ce stade s'agissant d'un appel à candidature annuel. Seuls les documents et renseignements demandés dans cet avis ci-dessus au titre de la candidature doivent être fournis.
- Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés
- Les dossiers de candidature doivent comporter les coordonnées de la personne ou du service chargé de recevoir les dossiers de consultation des entreprises ainsi que l'adresse email.

BLOC 7 – Critères de choix pour les candidatures (justificatifs)

- Critères de sélection des candidatures ;

- Compétences dans le domaine objet du marché, jugées en fonction des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.
- Les capacités professionnelles seront jugées au vu des qualifications et compétences dans le domaine considéré (références au cours des trois dernières années).

- Documents à produire obligatoirement à l'appui des candidatures :

Lettre de candidature (DC1) et déclaration du candidat (DC2), accompagnées de tout document permettant d'évaluer les capacités financières, techniques et professionnelles, ainsi que les documents mentionnés ci-dessous :

- L'immatriculation au registre du commerce et société (RCS) pour justifier de sa nationalité (cadre I1 du DC2).
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.
- Une délégation du pouvoir d'engager la société le cas échéant.

Si le candidat se présente en groupement, chaque membre du groupement signe le même DC1 et fournit un DC2.

Les formulaires DC1, DC2 et leur notice d'utilisation sont téléchargeables sur Internet à l'adresse

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Pièces, attestations et certificats, à produire au stade de l'attribution d'un marché d'un montant supérieur ou égal à 5000

€ HT :

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
 - Attestation de vigilance datée de moins de 6 mois, relative à la lutte contre le travail dissimulé
 - Certificat social délivré par le réseau des URSSAF
 - Attestation de régularité fiscale ou formulaire n°3666
- Le candidat établi à l'étranger produit ses attestations et certificats établis par les administrations et organismes du pays d'origine. A défaut de pouvoir les obtenir pour des raisons évoquées dans l'article R.2343.10 du code de la commande publique, le candidat produit une déclaration sous serment ou une déclaration solennelle attestant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Extrait KBis
- Attestation sur l'honneur relative au code du travail – Article L1221-13 et L1221-15

Le candidat n'est pas tenu de fournir ces justificatifs dans les cas suivants ;

- Mise à disposition de ces documents par le biais d'un système électronique d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans la candidature ou l'offre toutes les informations nécessaires permettant à l'acheteur de se les procurer gratuitement.
- Mise à disposition de ces documents sur la plateforme en ligne, dont l'inscription est gratuite à l'adresse suivante : <http://www.e-attestations.fr>
- Documents déjà transmis à l'AIA-CP dans le cadre d'une précédente consultation.

Dans ce cas, il indique dans sa réponse, le site de mise à disposition de ces documents.

BLOC 8 – Critères d'attribution des offres des consultations subséquentes

Chacun des produits demandés constitue un poste.

Les offres seront examinées poste par poste ou pour la totalité des postes au regard de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les candidats remettent leurs offres en fonction des règles établies. Ils ne peuvent présenter d'offres variables selon le nombre de postes susceptibles d'être obtenus.

Les prix sont établis en euros franco de port et d'emballage. Les prix sont fermes et définitifs.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les offres irrégulières, inacceptables, inappropriées au sens de l'article 2352-1 du code de la commande publique, ou parvenant après la date limite fixée dans la lettre de demande d'offres, sont éliminées. Si l'acheteur a recours à la négociation, il se réserve la possibilité qui lui est offerte par cet article, de permettre aux offres irrégulières ou inacceptables de devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

L'attribution se fait poste à poste ou pour la totalité des postes sur la base des critères :

Critère prix : fourchette comprise entre 60 et 80 %

Critère délai : fourchette comprise en 40 et 20 %.

BLOC 9 – Date de remise des candidatures

- **Date limite de réception des candidatures :** **22/09/2026 à 15h30**

BLOC 10 – Conditions de remise des candidatures

Le dépôt de candidature doit parvenir au plus tard à la date indiquée au BLOC 9 :

- ⇒ par voie électronique sur la Plateforme des Achats de l'Etat : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>
 - Référence de l'annonce à consulter : **26-5273**
 - Les documents transmis doivent être compressés. Les formats utilisés pour la transmission électronique des candidatures doivent permettre à l'administration de lire et imprimer les documents reçus à l'aide d'un des logiciels suivants ; Microsoft Office 2010, Libre Office, Acrobat Reader, Win Zip, Win RAR ou 7zip.

BLOC 11 – Renseignements complémentaires

Adresse :

Atelier Industriel de l'Aéronautique de Cuers Pierrefeu
B.P. 80, 83390 Cuers

Correspondant :

Manuel MORALES - Téléphone : 04.22.43.16.77 ou Clémentine GAUTIER Téléphone : 04.22.43.19.62
Email : manuel.morales@intradef.gouv.fr et clementine.gautier@intradef.gouv.fr

BLOC 12 – Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Toulon
5, rue Jean Racine, 83000 TOULON
Téléphone : 04 94 42 79 30

BLOC 13 – Admission/Rejet des candidatures

Les sociétés non retenues seront informées de cette décision au plus tard 2 mois après la date limite de réception des candidatures. En l'absence d'information, les candidats sont réputés être retenues au PANEL annuel et seront consultés à la survenance du besoin.